

Cette commission qui est placée auprès du Comité Interministériel chargé de la Gestion et du Suivi de la lutte contre la pandémie du Covid 19, est habilitée à passer des marchés publics ayant trait, directement ou indirectement, à la lutte contre la pandémie.

Ladite Commission est composée des représentants des membres de la sous-commission « veille Economique » du Comité Interministériel susmentionné.

Un Arrêté du Premier Ministre formalisera, le cas échéant, la désignation de ses membres et fixera le seuil qui lui est accordé.

Article 3 : Sur proposition du Ministre du Pétrole, des Mines et de l'Energie et après approbation du Comité Interministériel chargé de la Gestion et du Suivi de la lutte contre la pandémie du Covid 19, il pourra être dérogé, en raison des circonstances liées à la pandémie, aux dispositions du décret n° 2019-056 du 02 avril 2019 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 2005-024 du 14 mars 2005, fixant les conditions d'exercice des activités d'importation, d'exportation, de raffinage, de reprise en raffinerie, de stockage, d'enfûtage, de transport, de distribution et de commercialisation des hydrocarbures et ses textes modificatifs, notamment en ce qui concerne le mode de passation, la durée des contrats d'approvisionnement du pays en produits pétroliers liquides et l'attribution de marchés, le cas échéant.

Article 4 : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret.

Article 5 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Arrêté n°000246 du 09 avril 2020 portant Institution d'un Comité interministériel chargé de la gestion et du suivi de la lutte contre la pandémie du COVID 19

Article premier : Il est institué, sous la présidence du Premier Ministre, un comité interministériel chargé de la gestion et du suivi de la lutte contre la pandémie du COVID 19, composé ainsi qu'il suit :

- Ministre de la Justice ;
- Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Mauritaniens de l'Extérieur ;
- Ministre de la Défense Nationale ;
- Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation ;
- Ministre de l'Economie et de l'Industrie ;
- Ministre des Finances ;
- Ministre des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel ;
- Ministre de l'Enseignement Fondamental et de la Réforme du Secteur de l'Education Nationale ;
- Ministre de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle ;
- Ministre du Pétrole, des Mines et de l'Energie ;
- Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Modernisation de l'Administration ;
- Ministre de la Santé ;
- Ministre des Pêches et de l'Economie Maritime ;
- Ministre du Commerce et du Tourisme ;
- Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire ;
- Ministre du Développement Rural ;
- Ministre de l'Equipement et des Transports ;
- Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement ;
- Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche

- Scientifique et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Ministre de la Culture, de l'Artisanat et des Relations avec le Parlement ;
 - Ministre de l'Emploi, de la Jeunesse et des Sports ;
 - Ministre des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille ;
 - Ministre de l'Environnement et du Développement Durable ;
 - Ministre Secrétaire Général du Gouvernement ;
 - Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et de l'Industrie, Chargé de la Promotion des Investissements et du Développement Industriel ;
 - Commissaire aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile ;
 - Commissaire à la Sécurité Alimentaire ;
 - Délégué Général à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion « TAAZOUR ».

Article 2 : Le comité interministériel, chargé de la gestion et du suivi de la lutte contre la pandémie du COVID 19, est reparti en quatre (4) sous commissions, à savoir :

1- Sous-commission Santé et Sécurité :

Président : Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation.

Membres :

- Ministre de la Justice ;
- Ministre de la Défense Nationale ;
- Ministre de la Santé ;
- Ministre de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle ;
- Ministre de l'Environnement et du Développement Durable ;

- Chefs des Corps des Forces Armées et de Sécurité ;
- Conseiller auprès du cabinet du Premier Ministre chargé des Affaires Sociales.

2- Sous-commission Veille Economique :

Président : Ministre de l'Economie et de l'Industrie.

Membres :

- Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Mauritaniens de l'Extérieur ;
- Ministre des Finances ;
- Ministre des Pêches et de l'Economie Maritime ;
- Ministre du Commerce et du Tourisme ;
- Ministre du Développement Rural ;
- Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie et de l'Industrie chargé de la Promotion des Investissements et du Développement Industriel ;
- Commissaire à la Sécurité Alimentaire ;
- Gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie ;
- Délégué Général à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion « TAAZOUR ».
- Conseiller auprès du Cabinet du Premier Ministre chargé de l'Economie Productive.

3- Sous-commission Logistique et Intendance :

Président : Ministre de l'Equipement et des Transports.

Membres :

- Ministre de l'Enseignement Fondamental et de la Réforme du Secteur de l'Education Nationale ;
- Ministre de la Santé ;
- Ministre du Pétrole, des Mines et de l'Energie ;
- Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement ;

- Chefs des Corps des Forces Armées et de Sécurité ;
- Un chargé de mission auprès du Cabinet du Premier Ministre.

**4- Sous-commission
Communication et
Sensibilisation :**

Président : Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Mauritaniens de l'Extérieur.

Membres :

- Ministre des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel ;
- Ministre de la Santé ;
- Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Modernisation de l'Administration ;
- Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Ministre de la Culture, de l'Artisanat et des Relations avec le Parlement ;
- Ministre de l'Emploi, de la Jeunesse et des Sports ;
- Ministre des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille ;
- Commissaire aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile ;
- Conseiller auprès du Cabinet du Premier Ministre chargé de la Communication.

Article 3 : Le Comité Interministériel se réunit chaque fois que de besoin sur convocation de son Président.

Les sous-commissions restent tenues en permanence afin de suivre la situation d'urgence et de prendre les mesures appropriées y afférentes.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Arrêté n° 00319 du 09 juin 2020 portant formalisation de la désignation des membres représentant les institutions et

organisations nationales au sein de la Commission nationale de suivi de l'exécution du fonds spécial de solidarité sociale et de lutte contre le coronavirus

Article premier : En application des dispositions de l'article 4 (nouveau) du décret n° 84-2020/P.R/ du 08 juin 2020, portant modification de certaines dispositions du décret n° 066-2020/P.R/ du 04 mai 2020, portant création d'une Commission nationale de suivi de l'exécution du fonds spécial de solidarité sociale et de lutte contre le coronavirus, le présent arrêté a pour objet de formaliser la désignation des membres représentant les institutions et organisations nationales au sein de la Commission nationale de suivi de l'exécution du fonds spécial de solidarité sociale et de lutte contre le coronavirus.

Il s'agit de :

- Sid'Ahmed Mohamed El Hassen Doueiry, représentant de l'Assemblée Nationale ;
- Aichetou Bouna, représentante de l'Assemblée Nationale ;
- Sid Ebbe Ould Aly, représentant du Chef de file de l'opposition démocratique ;
- Hacem Ould Taleb, représentant du Conseil Economique, Social et Environnemental ;
- Khattar Ould Cheikh Ahmed, représentant des Conseils régionaux ;
- Ahmed Ould Ally, représentant de l'Association des Maires de Mauritanie ;
- Chreive Mint Mohamed Laghdaf, représentante du Patronat ;
- Mohamed Abdallahi Jily, représentant du Patronat ;
- Mohamed Yahya Ould Horma, représentant des partis politiques ;
- Yacoub Ould Meine, représentant des partis politiques ;